

Mesure Agro-Environnementale et Climatique

«Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité»

Notice TELEPAC - campagne 2025

1. Rappel du contexte

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visent à encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande croissante de la société envers l'environnement. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels allant au-delà des obligations réglementaires. Ces mesures font partie des programmes de développement ruraux dans chaque région et sont financées par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) – fonds européen.

La mesure MAEC « amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité » est ouverte pour la campagne 2025. Cette montre une nouveauté : le cahier des charges de la mesure change, et l'engagement dans la mesure est à faire auprès du Conseil Régional sur la plateforme AIDEN. En revanche, il faut également faire une déclaration sur Telepac au plus tard le 15 mai 2025.

Attention : si vous demandez d'autres aides que la MAEC Api, vous n'aurez pas à suivre les mêmes étapes que celles présentées à partir de la page 5.

2. Description de la MAEC «API »

Toutes les informations sont accessibles sur le <u>site de la Région Bretagne</u>. Nous vous conseillons, avant de souscrire à un engagement en MAEC, de bien lire les documents disponibles sur le <u>site</u> <u>de l'ADA Bretagne</u>.

3. Comment faire pour faire une déclaration Telepac

Cette déclaration est obligatoire, et doit être faite au plus tard le 15 mai 2025.

Assistance au 0 600	221 371 (appel gratu	t) du lundi au vendredi de 71 Bienv des té	a 21h, le samedi et jours fé enue sur le s éléservices de	iriés (sauf 1er mai) de 9h à ite es aides de l	à 17h (heure de métropole). a PAC
MENTIONS LÉGALES CONSEILS	QUESTIONS / REPONSES	CONDITIONNALITÉ	FORMULAIRES ET NOTICES 2023	FORMULAIRES ET NOTICES 2024	FORMULAIRES ET NOTICES 2025
Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteurs) Mot de passe : Connexion Créer un compte ou mot de passe perdu	 TEL - L - L - TEL - F	EDECLARATION DES a télédéclaration des do a date limite de dépé EDECLARATION DES Your les agriculteurs d	DOSSIERS PAC 2025 ossiers PAC 2025 est o ti des dossiers sans ré DEMANDES D'AIDES I le Métropole, les téléd	uverte au 1er avril 20 Iduction est fixée au BOVINES 2025 éclarations des deman	25. 15 mai 2025. Indes d'aide bovine,

1^{ère} étape : créer une exploitation auprès du Ministère qui se traduit par la **demande d'un numéro PACAGE** si l'exploitation n'en possède pas. <u>Un formulaire cerfa</u> est à renseigner par les nouveaux demandeurs d'aides afin d'obtenir un n° PACAGE. Le formulaire est accessible sur <u>Telepac</u>, dans l'onglet « formulaires et notices 2025 ».

Cette démarche peut se faire à n'importe quelle période de l'année. Ce formulaire est à remplir et à transmettre à la DDTM de votre département.

2^{ème} étape : Déclaration sur Telepac

La déclaration s'effectue en ligne sur TELEPAC.

https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/

La notice explicative de TELEPAC, ainsi que la notice générale concernant les MAEC sont accessibles dans la partie « <u>formulaires et notices 2025</u> » en haut à droite.

	Assistance au 0 i	at a construction of the second secon	gratuit) du lundi au vendredi de 7 DE Bienv des tra CONDITIONNALITÉ	h à 21h, le samedi et jours f VENUE SUL LE S ÉlÉSELVICES D FORMULAIRES ET NOTICES 2023	ériés (sauf 1er mai) de 9h site es aides de l PORMULAIRES ET NOTICES 2024	à 17h (heure de métropole). a PAC
Utilisateur : (numéro pacage pour les agriculteur Mot de passe : Créer un compte ou mot de	rs) Connexion e passe perdu		TELEDECLARATION DES • La télédéclaration des d • La date limite de dépu TELEDECLARATION DES • Pour les agriculteurs d	DOSSIERS PAC 2025 ossiers PAC 2025 est d ôt des dossiers sans r DEMANDES D'AIDES Je Métropole. les téléf	ouverte au 1er avril 20 éduction est fixée au BOVINES 2025 Jéclarations des dema	25. 15 mai 2025.

Connexion :

Vous vous connectez avec votre N° PACAGE (cf étape 1 si vous n'en avez pas).

Votre code Telepac figure sur le courrier que vous avez reçu avec votre numéro PACAGE, ou bien dans un courrier reçu chaque année avec votre code d'accès. Vous pouvez grâce à ce code créer votre mot de passe (lire les explications dans le bloc en rouge) :

Direction dipartementale des territaires - Direction dipartementale des territaires et de la mer
ES, JH Divictor di famentato, di fagicature el di a rote
Identification, statuts et coordonnées
de l'exploitation
A TRADUCTOR
Dam TOUS LES CAS
In topologies a restar of the edge, all on operator in the second of the edge as a second of the edge
Pour un CAPLOTANT INDIVIDUEL
M. Whe paper & made a bullet Nom
ken de talearce
Nours
bi Dipatienent ou page
Y MA
Post still SOCIETE Han devez égab ment manégour levenne de ce termistelle
Stransvaller sociale
Rome jurkliger : GADC Remelgenz in nombre tetal de parts seciliers de GADC :
La Alena, private a construction and a second a construction of the second and a second and a second a
to care or concared a second relation of relating a core modeling core of the second relation in a second relation in the second relation relation in the second relation in the second relation relation in the second relation relation in the second relation relation relation in the second relation relation relation in the second relation
Petchez Forigite de la recettie opiologion : Beaulyne mar aunte in in 20196/2007 de mine algurisment.
Landardam - 10 m/ pricest : Diripter d'organitates Contente d'organitates Chiertagentatates
Champement de forme juridique se de dénomination - 10 ecc otronolucion prividente :
The second secon
C Partie Comparation and and a comparation concerning and and a description of the second secon
Firm 1
Golooken d'une exploitation existante - 11 mi, opinistion d'origin (Pacage et dimonination) :
Witness Landson and
Antrea, pricinez I
+ COCINCONNÉES
reute)
Manual Andrews
All states in the second se
thereit) a farmer
W de Wegnune fan a Tadresse postale [
Adresse de unige de l'explortation
Cade Postal Commune .
V de Witghare fan 3 Fadresar da dinge de Fregolation I.,
In the second se
1/2
ratiste su moneur reactude des inturnations reweignes sur ce tormation.
WB:
ngananyo, manan naman, nganana antana antana nanana nanci, nganan na pinat dan ini wata na

Assistance au 0 800 221 371 (app ter fair Faces UNINGER DE LAIMENTARION	el gratuit) du lundi au vendredi de 7h à 21h, le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heure de métropole). Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC
MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS	5/ CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET FORMULAIRES ET NOTICES 2023
Utilisateur : (numéro pacage pour les agricuteurs) Mot de passe : Connexion Créer un compte ou mot de passe perdu	TELEDECLARATION DES DOSSIERS PAC 2025 • La télédéclaration des dossiers PAC 2025 est ouverte au 1er avril 2025. • La télédéclaration des dossiers sans réduction est fixée au 15 mai 2025. TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2025
	Pour les agriculteurs de Métropole, les télédéclarations des demandes d'aide bovine,
Création du compte : (si nécessaire)	Assistance au 0 800 221 371 (sppel gratut) du lund au vendred de 7h à 21h, le samedi et jours férés (souf 1er mai) de 9h à 17h, (heure de métropole).
	Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC
	Vertical Coluction Coluct

Téléprocédures

- > Données de l'exploitation
- > Références bancaires
- Délégation à un organisme de consisses
- services
- Dossier PAC 2024 > Aide caprine 2024
- Aide capilité 2024
 Aides ovines 2024
- Aide VSLM 2024
- > Aide bovine Hexagone 2024

Mes données et documents

- > Données de l'exploitation
- > Données d'élevage
- Campagne 2024
- Campagne 2023
- Campagne 2022
 Campagne 2021
- Campagne 2021
 Campagne 2020
- Campagne 2019
- > Campagne 2018

Après l'étape de connexion, cliquer sur « dossier PAC 2025 » à gauche de l'écran pour accéder à la déclaration.

Vous pouvez dans la partie « mes données et documents » accéder aux éléments relatifs aux contrats et paiements des campagnes précédentes.

Etapes de la déclaration :

La télédéclaration se déroule selon les étapes suivantes : (dans le cas d'un engagement en MAEC Api uniquement)

- Identification de l'exploitation
- RPG
- Récapitulatif des parcelles/assolement
- Demande d'aides
- Ecorégime
- Effectifs animaux (ruches non concernées)
- RPG/MAEC/Bio (onglets désactivés)
- Autres obligations
- Dépôt du dossier

Pour les exploitants qui n'ont pas de surfaces à déclarer, il faut passer tous les écrans pour arriver à la page « demande d'aide ». Bien sûr, pour ceux d'entre vous qui ont d'autres productions que l'apiculture, toutes les informations sont à renseigner.

Sur chaque écran, aller en bas à droite pour passer à l'écran suivant.



Au fur et à mesure de la saisie, vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier sur le bandeau vert en haut de l'écran :



La page « demande d'aide » se présente ainsi :

AIDES DU PREMIER PILIER			Important : ne suivre cette
Aide de base (DPB) - Aide redistributive complémentaire au revenu (*) :	Oui	Non	procédure que si vous ne
Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (*):	⊖ Oui	Non	sollicitez aucune autre aide
Ecorégime (*) :	Oui	Non	PAC que la MAEC Api !
Aide à la production des cultures suivantes :			
Légumineuses fourragères (zone de plaine ou de plémont / zone de montagne) (*) :	⊖ Oui	Non	Si vous avez d'autres aldes a
Si vous êtes éleveur, détenez-vous plus de 5 UGB ? (*) : Avez-vous un contrat avec un éleveur détenant plus de 5 UGB ? (*)	Oui	Non Non	« non » pour la dernière
Numéro Pacage de l'éleveur (*) :			rubrique (Vous déposez un
Légumineuses à graines (soja, légumes secs), légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences (*) :	i ⊖ Oui	Non	dossier PAC car vous avez
Blé dur ("):	Oui	Non	Conseil régional le bénéfice
Prunes d'Ente destinées à la transformation (*) :	Olui	Non	d'une aide à l'amélioration du
Cerises Binarreau destinées à la transformation (*)	⊖ Qui	Non	potentiel pollinisateurs des
Péches Pavie destinées à la transformation (1):	Qui	Non	<i>abeilles etc.)</i> , et remplir le
Poires Williams destinées à la transformation (*)		Non	reste selon vos demandes.
Tomates destinées à la transformation (*)	⊖ Qui	Non	
Pommes de terre féculières (*)		Non	
Chanvre (*)		Non	
Houblon (1)		Non	
Semences de graminées prairiales (*) :	⊖ Oui	Non	
Die (%)	0.04	- Non	
No. ().	004	Non	
	Joa	W ream	
ASSURANCE RECOLTE		-	
Aide à l'assurance recolte (*) :	Odu	• Non	
INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)			
(CHN (*):	Oui	Non	
MESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN	0		
Mesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) :	Oui	Non	
l'aide au maintien est ouverte uniquement dans les départements d'Outre-mer			
MAEC			
MAEC :	Oui	Non	Cocher NON
SYSTINE DE CONSEIL AGRICOLE (SCA)			
Si vous étes engagé dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu compte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*) :	Oui	Non	
(Si oui, vous devez transmettre à la DDTM les justificatifs suivants : autodiagnostic)			
DOSSIER PAC SANS DEMANDE AIDES			
Vous déposez un dossier PAC : - car vous avez demandé auprès de votre Consell régional le bénéfice d'une aide à l'amélioration du potentiel poliinisateur des abeilles (API) d'une aide à la protection des races menacées (PRM) ou d'une MAEC forfaitaire - ou vous avez demandé une aide à la protection des troupeaux contre la prédation ou une aide au gardiennage des troupeaux déposée indépendamment du dessier PAC - ou vous exploitez des surfaces, demandez des aides animales sans demander d'aides du dossier PAC	Oui	⊖ Non	Cocher OUI
			► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Une fenêtre d'alerte apparaît, cliquer sur « Annuler » pour passer à l'écran suivant.

Passer les pages « Ecorégime ».

Passer la page « Effectifs animaux » (abeilles non concernées)

Les pages « RPG MAEC/bio » et « MAEC/Bio » ne vous seront normalement pas proposées.

Passer les « Autres obligations » : Aide agriculture bio, BCAE7 (Indiquer que vous n'êtes pas concerné, notamment pour la période de présence des couverts hivernaux), BAEC 9...

Pour pouvoir passer la page, vous devez, pour la partie BCAE8, vous devez sélectionner « non concerné par l'obligation ». Pour la parte BCAE7 vous pouvez cocher « je suis exempté des obligations de la BCAE7 ».

(Sauf si bien sûr vous avez plus de 10 hectares et êtes concernés !)

Vient ensuite un écran de vérification des informations saisies « dépôt du dossier - alertes ». Vous aurez des alertes (notamment car vous n'avez pas déclaré de surfaces), vous pouvez poursuivre votre démarche.

DÉPÔT DU DOS	SSIER - ALERTES
-@- <u>Alertes</u> -@	Pièces justificatives - D - Signature - D - Récapitulatif
🔵 1 alerte inform	ative (non bloquante) dans le dossier.
La liste des alertes Cette liste des aler	s détectées sur votre dossier est accessible via le pictogramme 🚯 situé sur le bandeau de l'écran. rtes ne sera mise à jour que lors de votre prochain accès à l'étape de dépôt de votre dossier.
▼ Autres alertes s	ur le formulaire registre parcellaire (1 alerte)
O Alerte n⁰94 :	Vous ne déclarez aucune surface et votre RPG est vide : si vous n'exploitez pas de surfaces, déposez votre dossier en l'état en passant aux étapes suivantes, sinon, complétez le RPG et poursuivez votre déclaration.
	► PASSER Å L'ÉCRAN SUIVANT

L'écran suivant concerne les pièces justificatives : vous n'avez pas de pièces justificatives à joindre concernant la MAEC Api, puisque vous les déposerez au Conseil Régional au moment de votre engagement sur AIDEN.

Vient ensuite un récapitulatif des informations saisies puis l'étape de signature électronique.

Vous pouvez pour finir télécharger l'accusé de réception de votre dossier, qui est également envoyé par mail.

Vous avez la possibilité de modifier ou de réinitialiser votre déclaration jusqu'au 15 mai :



En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter ou bien à contacter la DDT/DDTM de votre département.

AVERTISSEMENT : Le présent document ne prétend pas à l'exhaustivité ; les informations qu'il contient sont à jour à la date de rédaction, sauf risque d'erreur ou d'omission. Le lecteur reste entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations contenues dans le présent document.

En conséquence, hormis faute grave ou intentionnelle prouvée et lien de causalité avec des dommages éventuels pouvant en résulter, la responsabilité des Associations de Développement de l'Apiculture ne pourra être recherchée pour les dommages éventuels directs ou indirects résultant de l'usage ou de l'interprétation par le lecteur des informations figurant dans le présent document.

Contacts -> vos DDTM

DDTM 22 : 02 96 62 47 88 DDTM 29 : 02 98 76 59 20 DDTM 35 : 02 90 02 34 34 – (Service Economie et Agriculture Durable, non joignable l'aprèsmidi) DDTM 56 : 02 56 63 74 13 / 02 56 63 74 12

Maëlle Colin – animatrice apiculture ADA Bretagne – maelle.ada@gie-elevages-bretagne.fr

Ce présent document est une adaptation régionale d'un document de communication de l'ADA Nouvelle-Aquitaine.

